

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20220124-D_24_01_22_08b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2022

Affichage : 17/02/2022

Délibération n°24-01-2022-008

7.5 Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 24 janvier 2022*

Date de convocation	18 janvier 2022
Date d'affichage	18 janvier 2022

Membres en exercice	55
Membres présents	39
Votants	50 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 24 janvier à 18h00
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Tuffé Val de la
Chéronne, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 36 - M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS,
M. Pascal BOURGOIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE,
M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER,
M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, Mme
Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard
GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick
NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI,
M. Laurent PHILIBERT, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU,
Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme
Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Etaient représentés : 3 - M. Guy CHEVAUCHER représenté par M. Philippe BLAVETTE,
M. Jean DUMUR représenté par M. Joël MONCHÂTRE, Mme Nadège PIOGER représentée par M.
Christophe NORMAND.

Pouvoirs : 11 – Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL,
M. Régis BOURNEUF ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER, M. Régis BREBION ayant donné
pouvoir à Mme Christine CORMIER, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à
M. Alain CRUCHET, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER, Mme
Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Bénédicte MARCHAIS
ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à M.
Nicolas CHABLE, M. Didier TORCHÉ ayant donné pouvoir à M. Willy PAUVERT,
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, Mme
Jeannine VENDÔME ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET.

Etaient excusés : 5 - M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD, M. Jean-Yves HERMELINE,
Mme Myriam MORAND, M. José PLANS.

Secrétaire de séance : M. Xavier TERRIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

OPAH : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS DANS LE CADRE DE L'OPAH

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise 2016-2019 en date du 8 décembre 2016,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise 2016-2019 en date du 28 avril 2017,

Vu l'avenant n°2 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise du 9 mai 2019,

Vu l'avenant n°3 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise du 30 décembre 2019 prolongeant le dispositif pour une année supplémentaire,

Vu l'avenant n°4 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise du 25 novembre 2020 prolongeant le dispositif pour une année supplémentaire,

Vu l'avenant n°5 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise du 27 octobre 2021 ajustant les objectifs,

Vu l'autorisation de programme modifiée 17-02 AP OPAH 3917 relative aux subventions d'investissement aux particuliers dans le cadre de l'OPAH,

Vu le rapport présenté par M. Dominique EDON, Vice-président en charge de l'Equipeement, logement et mobilités,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la liste actualisée des personnes répondant aux critères établis dans la convention d'opération et éligible à une aide de la collectivité.

DECIDE d'octroyer les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Nom	Descriptif des travaux	Catégorie	Coût total TTC de l'opération	MTT HT travaux subventionnés	Montant total des aides publiques (y compris CCHS)	Montant subvention CCHS	
JULLIARD Claude La Ferté- Bernard	Energie	Modeste	16 583	15 719	12 624	3 143	20% max 7 000
GREMILLON Jean-Claude La Ferté- Bernard	Bailleurs	Loyer et ressources des occupants plafonnés	73 401	67 227	29 956	5 000	15% max 5 000
GREMILLON Jean-Claude La Ferté- Bernard	Bailleurs	Loyer et ressources des occupants plafonnés	94 851	86 920	23 513	5 000	15% max 5 000

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Nom	Descriptif des travaux	Catégorie	Coût total TTC de l'opération	MTT HT travaux subventionnés	Montant total des aides publiques (y compris CCHS)	Montant subvention CCHS	
ROCHER Alexandre	Energie	Modeste	28 122	26 219	23 296	1 108	20% max 7 000
POTY Bernadette Saint Aubin des Coudrais	Adaptation	Très Modeste	9 813	8 921	7 137	2 676	30% max 6 000
DUPONT Françoise Tuffé Val de la Chéronne	Energie	Très Modeste	31 571	29 254	23 500	7 000	20% max 7 000
CAVALIER Claude La Chapelle du Bois	Adaptation	Modeste	8 451	7 683	3 737	1 533	25% max 5 000
PARIS Brenda La Chapelle Saint Rémy	Energie	Très Modeste	17 569	16 653	17 569	3 331	20% max 7 000
			280 361	258 596	141 332	28 791	

VALIDE le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux particuliers désignés dès lors que ces derniers présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 24 janvier 2022

Pour extrait conforme

Le 25 janvier 2022

Le Président

M. Didier REVEAU

